

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: - (1993)
Heft: 54: La "Muba" restera bâloise

Artikel: Face à la France et l'Allemagne qui s'arrachent la Muba : la botte secrète de Bâle-Ville pour garder sa foire
Autor: Roess, Véronique
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-847995>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

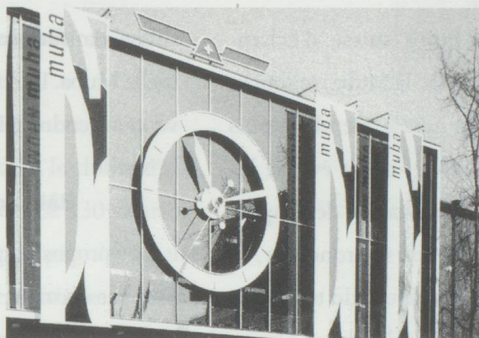
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FACE À LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE
QUI S'ARRACHENT LA MUBA

La botte secrète de Bâle-Ville pour garder sa foire



PAR VÉRONIQUE ROESS / BRRI

Pour échapper aux barrières douanières et s'agrandir, la Foire d'échantillons de Bâle, la Muba, projetait de déménager en France ou en Allemagne. Mais le gouvernement de la cité rhénane ne l'a pas entendu de cette oreille. Alors que le site alsacien, la Grande Sablière, était donné favori, le canton de Bâle-Ville proposa discrètement une solution suisse. Au grand dam des organisateurs du projet. Une décision de principe, négociée dans le plus grand secret, est tombée depuis peu.



**BÂLE, SANS SA
FOIRE, N'AURAIT
PLUS ÉTÉ LA MÊME...**

La Foire suisse d'échantillons, la Muba, se sentait à l'étroit à Bâle. Pendant plus d'une année, elle a évalué les sites propices à son développement avant de se prononcer, en juin 92, en faveur du terrain de la Grande Sablière, en Alsace. "Mais en septembre 1992, le gouvernement de Bâle-Ville nous a demandé de prendre en considération un nouveau site, bâlois cette fois", raconte Michel Mamie, chef du projet de la Muba. Depuis, les négociations avaient repris, dans le plus grand secret. Le gouvernement, représenté au conseil d'administration avait, par cette intervention, clairement signifié sa volonté de conserver la Foire "ou en tout cas une partie de la Muba", précise aujourd'hui Michael Bammater, du département de l'économie publique. Le site, le Güterbahnhof Areal, est une gare de triage qui appartient aux chemins de fer allemands. Mais il se trouve encore en territoire

suisse, dans le prolongement direct des bâtiments de l'actuelle Muba. La solution avancée par Bâle-Ville était la suivante : étendre la Foire sur ces 20 hectares.

Bâle contre les internationalistes

La proposition bâloise a été formulée discrètement et ne s'est pas ébruitée. A la Muba, on justifie ce silence en évoquant les difficiles tractations qui ont suivi l'intervention du canton. Ce projet 100% suisse remettait en effet en question les objectifs de la Foire. "Nous voulions avant tout une ouverture internationale, explique Michel Mamie. Les exposants étrangers sont de plus en plus réticents aux formalités douanières helvétiques. Et depuis la votation du 6 décembre, nos partenaires européens ont interrompu les discussions que nous avions lancées pour résoudre ces problèmes de barrière". Vient ensuite le problème du financement. A l'origine, le projet de la Foire d'échantillons était de solliciter la Suisse, la France et l'Allemagne sur un pied d'égalité. Mais, avec la récession, les 700 à 800 millions de frs.s prévus pour le déménagement pèsent plus lourd. "Les Français et les Allemands voulaient que nous nous installions chez eux, remarque Michel Mamie. Ou leur participation serait restée symbolique et les Suisses paieraient seuls la facture". Pourtant, Bâle-Ville a tenu bon. Et il en avait les moyens : les statuts de la Foire prévoient que toute décision importante doit être soumise au Conseil d'Etat. Ce dernier a d'ailleurs récemment augmenté à 33,3% sa participation aux actions de la Muba "pour resserrer les liens avec la Foire", explique Michael Bammater.

Chronologie

Une foire vitale pour la région

Il faut dire que l'annonce du déménagement avait soulevé de nombreuses craintes. La Foire, dont le chiffre d'affaires frôle les 100 millions de frs.s., occupe 330 salariés permanents et ses retombées économiques pour la région bâloise (hôtels, restaurants, commerces, artisans, petites entreprises) sont estimées à 750 millions. Les adversaires politiques du déménagement se sont organisés aussi. En février dernier, un comité "pro Muba", réunissant des socialistes, des écologistes, des évangélistes et des indépendants, s'était mis sur pied. Trois sites - la Grande Sablière (Alsace), Weil-am-Rhein (Allemagne), tous deux déjà sélectionnés depuis plus d'une année et le Güterbahnhof Areal (Bâle) désormais en compétition. Les terrains en lice avaient des chances égales puisque, à en croire Michel Mamie, ils avaient tous de multiples avantages. "Il n'est pas certain que nous atteignons notre but initial", expliquait le chef du projet d'expansion début août. Il avait raison : la décision est tombée le 23 août dernier. Ce jour-là, le Conseil d'Etat du canton de Bâle-Ville imposait sa solution. En déclarant les pouvoirs publics prêts à investir 50 à 100 millions de frs.s. en raison "de l'impossibilité politique et financière de réaliser l'idée originelle d'un partenariat tri-national (Suisse, Allemagne, France)...". La Foire de Bâle (la terminologie Muba a disparu des textes officiels...) devrait investir un montant analogue.

16 décembre 1991 : Après des analyses préliminaires approfondies et des réactions positives de la part du Conseil d'Etat de Bâle-Ville, le Conseil d'administration de la Foire de Bâle prend la décision de principe d'une extension de la Place de Foires de Bâle en envisageant la réalisation d'un nouveau bâtiment sur le site de Saint-Louis ou sur celui de Bâle/Weil-am-Rhein.

12 mai 1992 : Le Conseil d'Etat approuve la décision de principe du Conseil d'administration moyennant différentes restrictions et conditions. Il rejette un transfert de toutes les activités de la Foire sur un nouveau site. Il demande au Conseil d'administration d'étudier la variante d'une extension organique du site actuel avec intégration de la gare de marchandises DB dans l'évaluation.

21 septembre 1992 : Le Conseil d'administration charge la direction du projet - une division principale interne de l'entreprise placée sous la direction de Michel Mamie - d'amener les trois variantes à un même stade de développement.

14 décembre 1992 : Le Comité du Conseil d'administration constitue une commission qui chapeaute la direction du projet. Cette commission prépare les bases de décision pour le Comité du Conseil d'administration.

5 juillet 1993 : Avec la remise du rapport final du Président de la commission du projet, le Comité du Conseil d'administration dispose de tous les documents de base nécessaires. Font également partie de ceux-ci le rapport final de la direction du projet et les prises de position respectives du Canton de Bâle-Ville et de la direction de la Foire de Bâle.

13 juillet 1993 : Le Comité du Conseil d'administration propose au Conseil d'administration de conserver le site actuel de la Foire de Bâle, c'est-à-dire le concept de "Foire dans la ville" et l'infrastructure existante tout en y intégrant certaines parties de la gare de marchandises DB limitrophe. Les variantes Saint-Louis et Bâle/Weil-am-Rhein avec aménagement intégral sont abandonnées.

23 août 1993 : Le Conseil d'administration approuve la proposition du Comité du Conseil d'administration.